



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 23 mai 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**Objet : Fin du contrat de concession de la ZAE d'Erbajolo – Transfert du patrimoine immobilier – 2<sup>ème</sup> phase**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 23 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 17 mai 2022.

**PRESENTS :**

BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle,

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jacques
BERTOLUCCI Marie-Christine	à	LOMBARDO Florence
CALLIER Jeanne	à	ROSSI Michel
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONI Pierre-Baptiste	à	ROMITI Gérard

**ABSENTS :**

MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, PERFETTINI Martine, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 14**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

**Objet : Fin du contrat de concession de la ZAE d'Erbajolo – Transfert du patrimoine immobilier – 2<sup>ème</sup> phase**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 décembre 2021 entérinant les modalités à mettre en œuvre dans le cadre du transfert des actifs immobiliers de la ZAE d'Erbajolo au profit de la Communauté d'Agglomération de Bastia, consécutif à la fin de la concession de la ZAE au 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 janvier 2022 approuvant la première phase du transfert des actifs immobiliers de la ZAE ainsi que le PV de transfert s'y rattachant comprenant les bâtiments, les terrains objet de compromis ainsi que ceux ayant fait l'objet d'agréments ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une seconde phase visant à transférer les biens immobiliers résiduels à commercialiser et déclinés dans le procès-verbal ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE (A l'unanimité) – abstention M. de Casalta**

- D'approuver le procès-verbal de transfert des actifs ci-annexé ;
- De désigner un notaire afin de procéder aux formalités requises ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le procès-verbal ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGIO

